

La Présidente

✉ : assistante.direction@uriopss-idf.asso.fr

☎ : 01 44 93 27 01

Paris, le 27 mai 2014

Monsieur Jean DAUBIGNY
Préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

5 rue Leblanc

75015 Paris

*Objet : confirmation de la candidature de l'URIOPSS IdF pour participer
aux travaux de la mission de préfiguration de la Métropole Grand Paris*

Monsieur le Préfet,

Le récent décret du 19 mai 2014 relatif à la mission de préfiguration de la Métropole Grand Paris fixe notamment la composition du conseil des partenaires socio-économiques.

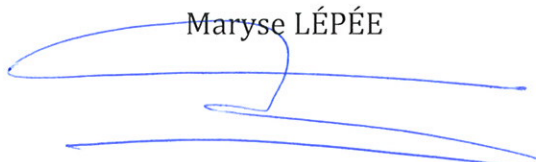
Dans ces conditions, je vous confirme **la candidature de l'URIOPSS Ile-de-France** au titre du collège des 20 membres désignés par vos soins, pour représenter le secteur associatif de la santé et de la solidarité : je vous précise que volontairement, notre organisation n'est pas présente au titre du collège désigné par le CESER.

Je me tiens à votre disposition pour toutes précisions complémentaires sur ce sujet auquel j'attache la plus haute importance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Cordialement à vous.

Maryse LÉPÉE



Présidente de l'URIOPSS Ile de France

PJ : ma 1^{ère} lettre de candidature du 24 mars
votre réponse du 11 avril 2014

*Le Préfet
de la Région Ile-de-France
Préfet de Paris*

Paris le 11 AVR. 2014

N° 2014/105/CAB/SSA/CH

Madame la présidente,

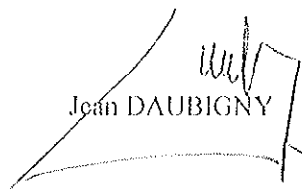
Par correspondance du 6 mars 2014, vous m'avez fait part de votre souhait d'échanger au sujet d'une participation aux travaux de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

Ainsi que vous l'avez souligné, l'URIOPSS est l'un des représentants d'un secteur associatif sanitaire et social qui constitue un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.

Je tiens à vous remercier pour l'attention que vous portez aux travaux qui vont être conduits par la mission de préfiguration, dont j'assumerai la co-présidence avec M. Daniel GUIRAUD, président de Paris Métropole. Les capacités de proposition de l'URIOPSS, ainsi que son expertise technique reconnue, pourraient, sans aucun doute, contribuer aux travaux de la mission concernant le diagnostic général, social, économique et environnemental du territoire métropolitain.

Néanmoins, en raison de nombreux engagements déjà pris, il ne m'est pas possible de vous proposer une entrevue à brève échéance.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.
Veuillez recevoir, Madame, l'assurance de ma haute estime.


Jean DAUBIGNY

*Madame Maryse Lépée
Présidente de l'URIOPSS Ile-de-France
16, rue des Terres au Curé
75013 Paris*



Unir les associations pour développer les Solidarités

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX
Association reconnue d'utilité publique Maison des Associations de Solidarité
16 rue des Terres au Curé - 75013 PARIS
Site : <http://www.uriopss-idf.asso.fr> - E-mail : accueil@uriopss-idf.asso.fr ☎ 01 44 93 27 01

La Présidente

✉ : assistante.direction@uriopss-idf.asso.fr
☎ : 01 44 93 27 01

Paris, le 24 mars 2014

Monsieur Jean DAUBIGNY
Préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris
5 rue Leblanc
75015 Paris

Monsieur le Préfet,

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir reçu les représentants de l'URIOPSS Ile de France le 11 février dernier.

Nous vous avons présenté les orientations et axes stratégiques de l'URIOPSS pour les trois prochaines années en insistant plus particulièrement sur les enjeux de notre secteur associatif sanitaire et social et sur les modalités de mise en œuvre de la loi du 7 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en région Ile de France, compte tenu de la création de la Métropole du Grand Paris.

C'est dans ce cadre, que l'URIOPSS Ile de France vient d'être auditionnée par le Conseil général du Val de Marne le 17 mars dernier sur le thème de l'action sociale et de la solidarité.

En effet, cette Assemblée départementale a pris l'initiative de créer une « Mission d'Information et d'Evaluation sur la suppression des Départements de petite couronne et sur l'organisation institutionnelle » le 27 janvier dernier.

Après débats et approbation du rapport final en juin 2014, celui-ci sera transmis à la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, dans le cadre de l'étude d'impact demandée par la Ministre, sur une éventuelle fusion des Départements de petite couronne.

L'URIOPSS a essentiellement mis l'accent sur deux points essentiels :

- D'une part, la valorisation de la territorialisation de la politique d'action sociale au regard de son impact positif en matière de travail en réseau des acteurs de proximité avec les personnes démunies et leur participation citoyenne,
- D'autre part, la coordination nécessaire de cette politique au niveau régional de l'Ile de France.

Par ailleurs, la loi MAPAM crée une « Mission de préfiguration du Grand Paris » dont vous assurerez la présidence conjointe avec le président de Paris Métropole.

Le décret fixant la composition des 2 collèges, celui des élus et celui des partenaires socio-économiques, doit paraître très prochainement.

Je vous confirme la demande de l'URIOPSS pour être membre actif de cette Mission de préfiguration comme représentant du secteur associatif de solidarité et de santé en Ile de France.

Je vous rappelle en effet que l'URIOPSS représente 600 associations de la solidarité et de la santé, 1 800 établissements et services et 100 000 salariés. Plus globalement, le secteur associatif sanitaire et social représente 46,4% des emplois associatifs et constitue donc un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.

Je demeure à votre disposition pour toutes explications complémentaires que vous solliciteriez de notre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.



Maryse LÉPÉE

Présidente de l'URIOPSS Ile de France